

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 81 /2025

Annaba le, 12/02/2025

A

Monsieur : TOUAHMIA AMAR  
Cité 1028 logts Bat 26 N°222 Annaba

**OBJET** : Mise en demeure N° 03 Pour Retard Exécution des Travaux.

**Projet** : Travaux Câble FO pour Modernisation ALU01 et ALU02.

Bon de commande N° : 354 du 28/10/2024, ODS N° : 347/2024 du 28/10/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 04/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 20/10/24, il a été constaté l'abandon du chantier et que les travaux ne sont pas encore achevés et ce malgré l'écoulement du délai contractuel.

A cet effet, je vous mets en demeure pour la troisième fois afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré.

Un délai de 04 jours vous ai accordés afin de remédier à l'ensemble des défaillances constatées et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat et l'inscription sur la liste noire d'Algérie Télécom des entreprises défaillantes.



2025 فبر 12  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba  
Signé: TERKMANI Mohamed Riad